



OACI COMMUNIQUÉ

L'OACI et l'Union européenne renouvellent leur partenariat environnemental pour une aviation internationale durable

MONTREAL, le 26 septembre 2016 – À la veille de la 39^e Assemblée, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Union européenne (UE) ont signé une déclaration d'intention afin de renouveler leur partenariat pour lutter contre les changements climatiques.

Cette coopération, lancée en 2013, a appuyé un projet d'assistance et de renforcement des capacités de 6,5 millions d'euros, dans 14 pays ciblés en Afrique et dans les Caraïbes. Chaque État a été en mesure de présenter à l'OACI un plan d'action portant sur des activités de réduction des émissions de CO₂ ; au total, 218 mesures d'atténuation des émissions de CO₂ ont été définies dont la mise en œuvre est maintenant lancée.

La principale leçon tirée de ce projet concerne les avantages liés à l'installation d'un système environnemental en aviation (AES) dans les États bénéficiaires, ce qui a mené à la mise en place d'un solide dispositif de suivi, compte rendu et vérification (MRV) des données sur les émissions de CO₂ provenant de l'aviation internationale.

Se fondant sur l'expérience acquise grâce à ce projet de renforcement des capacités, la nouvelle déclaration d'intention OACI-UE souligne la nécessité d'étendre les avantages environnementaux observés jusqu'ici.

« En cette période charnière, l'engagement de l'Union européenne à poursuivre son partenariat avec l'OACI envoie un message fort à nos États membres, car c'est reconnaître que des projets d'assistance et de renforcement des capacités bien structurés peuvent produire des avantages à long terme pour l'environnement, et qu'une volonté de coopération préside à la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI » a déclaré M^{me} Fang Liu, Secrétaire générale de l'Organisation.

M^{me} Violeta Bulc, Commissaire européenne aux transports, a quant à elle ajouté : « Au moyen de cette déclaration d'intention, l'Union européenne montre qu'elle est disposée à soutenir les États membres de l'OACI et à appuyer leurs activités de renforcement des capacités, dans un esprit de coopération fructueuse et dans le contexte historique de l'adoption d'un régime mondial de mesures basées sur le marché pour l'aviation internationale ».



M^{me} Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI, et M^{me} Violeta Bulc, Commissaire européenne aux transports, ont signé aujourd'hui à Montréal une déclaration d'intention qui renouvelle leur partenariat visant à lutter contre les changements climatiques.

Ressources pour les rédacteurs :

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[39^e Assemblée de l'OACI](#)

[L'OACI et la protection de l'environnement](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 (438) 402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514 409-0705

Twitter : [@wraillantclark](#)